



BASE DE LOISIRS DU LAC DES MONTAGNES

BAIGNADE ET SECURITE DES GROUPES

Afin d'assurer la sécurité des enfants séjournant en centre de vacances, centre de loisirs et autre groupe constitué, il est rappelé au responsable du groupe qu'il doit :

- Faire une demande écrite (courrier ou fax) minimum 15 jours avant la date prévue de venue sur le site auprès de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (n° de fax : 05 63 73 50 40), en précisant la date souhaitée de baignade, le nombre d'enfants concernés et le nombre d'accompagnateurs,
- Après validation, une fiche de renseignements sera fournie au responsable du groupe qui la complètera et la remettra aux surveillants de baignade dès leur arrivée sur le site,
- se conformer aux consignes et signaux de sécurité,
- prévenir le responsable de la sécurité en cas d'accident (surveillants de baignade de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet),
- s'assurer de la présence d'un **animateur pour 8 enfants et au minimum d'un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans,**

Il est précisé que l'existence d'un service de surveillance ne décharge pas l'encadrement et la Direction du Centre de leur responsabilité propre. Il est vivement conseillé la présence d'un animateur titulaire du brevet de surveillant de baignade.

En fonction de la fréquentation prévue le (ou les) jours considéré(s), la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet se réserve le droit de ne pas accepter la demande de baignade.

Sur place, l'accès à la baignade pourra en outre être refusé à tout groupe dès lors qu'il ne remplira pas les conditions d'encadrement susvisées.